



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

À l'attention des président(e)s :

- de clubs de Kite
- de Ligues et CDVL

Nice, le 12 mars 2018

Suivi technique : Chris Cessio

Suivi administratif : Marilyn Peirano

Objet : Procédure demandes subventions Opération « *Kiter mieux* » 2018

**Procédure « Intranet » à suivre
pour les demandes de subvention opération « Kiter Mieux »**

Concrètement, comment faire ?

1. Le club décide de s'engager dans le dispositif et programme une action en lien avec un ou des enseignants professionnels licenciés de la FFVL, permettant le paiement d'une prestation professionnelle.
2. Le président du club ou le responsable de l'action effectue **sa demande d'aide financière via l'onglet « subventions » disponible sur la fiche intranet de la structure*** ;
3. Il joint obligatoirement à cette demande [la fiche action](#) dûment complétée (partie 1 « action envisagée ») ainsi qu'un devis (si disponible) ;
4. La FFVL accuse réception du projet et informe la structure du montant de l'aide allouée ;
5. **Une fois l'action réalisée**, le président du club ou le responsable de l'action **complète sa demande de subvention via l'intranet FFVL** ;
6. Il joint à nouveau [la fiche action](#) initiale **après avoir complété la seconde partie du fichier** (partie 2 « action réalisée ») ;
7. Il joint **la facture des frais pédagogiques uniquement, acquittée** pour l'action réalisée.

**Effectuer une nouvelle demande intranet pour chaque action distincte.*

Une aide de 200 € (tarif journalier pour frais pédagogiques) en moyenne sera versée, en fonction de l'envergure de l'action « *Kiter mieux* » menée (nombre de licenciés concernés, durée de la session).



Le partenaire officiel du kite

Programme KITER MIEUX 2018

Les actions éligibles :

- ✓ Pratiquer en sécurité
- ✓ Pratiquer par vent soutenu en pleine eau
- ✓ Aborder les premiers sauts
- ✓ Découvrir la longue distance
- ✓ Découvrir la pratique compétitive
- ✓ Valider les items maîtrisés du Kite'PASS

Ces journées « Kiter Mieux » doivent concerner des pilotes licenciés relativement autonomes - ou croyant l'être - et faire l'objet d'un montage financier clair (coûts pilotes, structure, FFVL).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter c.cessio@ffvl.fr qui assure le suivi de l'opération Kiter Mieux.

Cordialement.

Thomas PARC
*Président de la commission
formation Kite*

Olivier MOURAGUES
Président du CNK

